



ADOPTER LES BONS REFLEXES

CONTRE LES CAMBRIOLAGES

VILLE DE **Claye**
Souilly

Actuellement, en France, un cambriolage à lieu toutes les 90 secondes.

Il dure en moyenne moins de 3 minutes.

Cela peut sembler infime mais vous seriez surpris de voir à quel point une maison peut être retournée dans un laps de temps si court.

Les cambrioleurs sont bien souvent de **petits délinquants** et ne sont pas **professionnels de leurs méfaits**. Ils s'attaquent donc aux **issues les plus fragiles** et par définition, aux **plus rapides à ouvrir**.

Leur **temps est compté** et le **risque de se faire surprendre** est important.

Un seul objectif les préoccupe, **pénétrer le plus vite possible** à l'intérieur.

La **moindre résistance** est souvent **suffisante pour les faire fuir** vers une maison moins difficile à fracturer.

Les ennemis majeurs du cambrioleur sont le **temps** et le **bruit**.

Même si briser une vitre peut être la solution la plus simple pour **pénétrer dans un logement par effraction**, cela n'est absolument **pas discret**. Le **risque d'alerter** le voisinage est bien **trop fort**.

Le cambrioleur cherche avant tout à être **rapide et efficace**.

La **porte d'entrée** et les **fenêtres** sont logiquement les plus visées car il est souvent très **simple de les fracturer** en un temps record.

Il faut bien distinguer les statistiques en la matière, pour une **maison** et pour un **immeuble**.

Les configurations sont antagonistes et les résultats sont donc logiquement très différents.

Dans un immeuble :

– 56,7% des intrusions se font par la **porte d'entrée**.

– 22,6% des cambriolages en immeuble se font par les portes-fenêtres, en rez-de-chaussée qui restent des issues très sensibles tout comme les **fenêtres** avec 20,7% des intrusions.

Dans une maison, les possibilités sont plus grandes et la **porte d'entrée** est donc **moins privilégiée (9,1%)**.

La **porte fenêtre** est la plus touchée : **51.7%**.

Pas étonnant quand on sait qu'il ne faut que **10 secondes** avec deux tournevis ou un pied de biche pour **parvenir à s'en débarrasser**.

La **porte fenêtre** est bien souvent côté jardin, à l'abri des regards ce qui facilite la tâche des cambrioleurs.

La **porte d'entrée** représente **9%** des intrusions alors que la **cave** ou autre entrée par un **sous-sol** représentent **6,8%** des cambriolages.

10 secondes, c'est le temps qu'il faut en moyenne pour **ouvrir une fenêtre par effraction**.

Les **cambrioleurs** ne s'y trompent pas et **recherchent cette facilité**. Il est donc crucial de **chercher à les ralentir**.

La convoitise des cambrioleurs ne s'arrête pas à votre maison.
Les abris de jardins, dépendances et autres bâtisses restent des cibles potentielles.





CONSEILS ET PRECAUTIONS

Prévenir les intrusions impliquant les hangars, les garages et les maisons.

Les voleurs s'appuient sur le fait que de nombreuses personnes ne sécurisent pas leur cabanon ou leur garage de la même manière que leur maison, utilisant souvent un verrou ou un cadenas facile à briser pour protéger des contenus de valeur tels qu'une voiture, un vélo ou une tondeuse à gazon.

Prendre les bonnes précautions peut grandement contribuer à dissuader les activités délictueuses et à assurer la sécurité de vos biens.

La Police Municipale, mais aussi les autres forces de sécurité publique peuvent vous apporter quelques conseils essentiels pour protéger votre propriété des cambrioleurs et des voleurs.

Malheureusement, nul n'est à l'abri d'un cambriolage. Il existe des mesures simples que vous pouvez prendre pour réduire le risque d'en devenir victime.

Sécurisation des hangars et dépendances

Vérifiez que votre police d'assurance.

Tout d'abord, vérifiez que votre assurance couvre le contenu de votre cabanon ou de vos dépendances contre le vol. Cela peut vous apporter une tranquillité d'esprit et une protection financière en cas de vol, de sorte que vous n'auriez pas à financer totalement le remplacement des biens dérobés, de la couverture des réparations à la suite de dégradations.

Pensez comme un voleur

Examinez votre hangar et imaginez la manière dont vous entreriez par effraction. Cela vaut la peine d'avoir un bon cadenas sur la porte sans vis apparentes. Faites attention aux charnières, car celles-ci sont parfois facilement démontables. Si vous avez des fenêtres, celles-ci pourraient être vulnérables à moins qu'elles ne soient sécurisées avec un treillis métallique ou des grilles.

N'oubliez pas de toujours le garder verrouillé. Alarmez-le !

Envisagez une alarme de hangar fonctionnant sur batterie. D'aspect discrets, ils réagissent au mouvement ou au contact de la porte avec une sirène extrêmement puissante.

Verrouillez-le, cachez-le ou marquez-le

Un cambrioleur opportuniste essaiera également d'abord une remise ou un garage, car il peut souvent trouver les outils dont il a besoin pour s'introduire par effraction dans la maison.

Ne donnez pas aux voleurs la possibilité ou les outils de commettre un autre méfait.

Verrouillez tout en toute sécurité.

Les outils peuvent être verrouillés dans un casier ou une boîte fermée, ou sécurisés avec une chaîne.

Fixez votre vélo au sol ou sur un support verrouillable dans un hangar ou un garage bien fermé. Cela vaut toujours la peine de draper un vieux drap ou une couverture sur le dessus des tondeuses ou des vélos pour les garder à l'abri des regards depuis l'extérieur.

Même si cela peut paraître évident, ne laissez jamais la porte de votre garage ou de votre remise ouverte si vous n'êtes pas là.

D'autre part, il existe une possibilité de marquer de façon indélébile et non visible à l'œil nu, les objets de votre choix. Certaines sociétés de sécurité privée proposent ce service. Cela permet de pouvoir identifier le propriétaire d'une chose volée, initialement non identifiable et enfin retrouvée.

Les cinq objets les plus fréquemment volés dans les hangars sont :



La tondeuse à gazon,
Les outils de jardin,
Les matériaux de travaux...



Les cambrioleurs sont souvent des voleurs opportunistes qui s'attaquent aux maisons et aux appartements. Ils recherchent toute ouverture dont ils peuvent profiter, en particulier les portes et fenêtres laissées ouvertes, déverrouillées ou faciles à forcer.

Tout ce qu'ils pourraient apercevoir à travers une fenêtre ne fera que les stimuler. Mais il n'en faut pas beaucoup pour dissuader ces voleurs : il suffit d'une réflexion pertinente.

Ambitions des cambrioleurs :

Les cambrioleurs ;



Ciblent les maisons qui, selon eux, contiennent des objets de valeur. Un cadeau certain serait de laisser les emballages d'articles coûteux devant votre porte d'entrée.

- Ils recherchent souvent des maisons dont les fenêtres ou les portes sont laissées ouvertes ou qui présentent des caractéristiques vulnérables pouvant être exploitées.
- Ils restent conscients des moments où quelqu'un est censé s'absenter de chez lui, comme pendant la conduite des enfants à l'école ou lors de vacances.
- Les cambrioleurs ne veulent généralement pas être vus ou entendus et peuvent être dissuadés de cibler une propriété s'ils peuvent être remarqués par des voisins ou des passants. S'ils se sentent exposés, ils sont plus susceptibles d'abandonner leur tentative et de rechercher une cible moins visible.
- Ils choisissent aussi parfois une maison parce qu'ils ont repéré un véhicule, une moto ou un vélo spécifique qu'ils veulent voler – et les clés se trouvent probablement à l'intérieur de la maison.
- Ces aigrefins peuvent retourner dans les maisons qu'ils ont déjà cambriolées, en particulier si la cible n'a pas amélioré ses mesures de sécurité depuis l'effraction initiale. Parfois, les cambrioleurs peuvent revenir dans un quartier pour visiter une maison voisine qu'ils ont repérée lors d'un cambriolage antérieur.

Le durcissement de la cible :

Cela signifie qu'il est plus difficile pour un délinquant d'accéder à votre propriété. Vous pouvez le faire en améliorant vos serrures, en installant des bloqueurs de châssis et en prenant des mesures pour sécuriser vos portes, fenêtres, cabanons et dépendances.

Suppression de la cible ou réduire les moyens

Évitez de laisser des outils et des échelles dans le jardin, gardez les poubelles hors de portée et nettoyez les décombres ou les briques autour de votre maison – n'importe

lequel de ces objets pourrait être utilisé pour vous aider à entrer par effraction dans une maison.

Contrôle d'accès :

Le contrôle d'accès consiste à restreindre l'accès à un lieu, une personne ou un objet. Assurez-vous donc de verrouiller vos portes et fenêtres et que les limites telles que les clôtures et les murs sont en bon état. Le but étant de compliquer l'accès des délinquants.

Surveillance :

La surveillance consiste à améliorer la visibilité autour des habitations, des entreprises et des lieux publics. Cela peut impliquer la suppression des hautes haies et des clôtures devant votre maison, l'ajout de vidéosurveillance privée, dont la pose reste réglementée



Changement environnemental :

Le changement environnemental est un autre principe important.

Cela implique de donner à votre propriété et à votre quartier, au sens large, une apparence soignée. Cela peut inclure le signalement de dégradations comme par exemple, la présence de luminaires publics cassés que vous signalez à la Police Municipale ou plus généralement, en mairie.

L'établissement de règles consiste à changer vos habitudes en établissant par exemple des consignes visant, par exemple à définir, que la dernière personne à quitter la maison verrouille la porte d'entrée et en retire les clés.

Augmenter les chances d'attraper l'éventuel intrus :

Il s'agit d'augmenter la probabilité qu'un délinquant soit arrêté afin d'empêcher qu'une nouvelle infraction ne soit commise. Cela peut inclure l'installation d'un éclairage de sécurité du crépuscule à l'aube, de systèmes de vidéosurveillance et/ou d'alarme de bonne qualité et l'amélioration de la sécurité pour retarder un délinquant.

Détourner les délinquants :

Détourner les délinquants implique de dissuader un délinquant ou de détourner son intention. Vous pouvez le faire en utilisant des minuteries pour donner l'impression que votre maison est occupée si elle est vacante après la tombée de la nuit.



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur**. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur**. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour**, même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès**. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité**. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. Pour vous inscrire, contactez la maire qui est un pivot du dispositif.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix ;
- soit en vous inscrivant en ligne via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quel que soit la démarche, un récépissé vous sera remis.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE :



Un cambriolage en cours,

Contactez la **POLICE MUNICIPALE** au : **01.60.27.19.30**

Vous avez été victime d'un cambriolage, composez le 17

Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risque** ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- Interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...) ;
- Déposez plainte au commissariat de police nationale en vous munissant d'une pièce d'identité ;

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> ;

- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés ;

Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.